

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

Procès-verbal
du
Conseil d'administration

du
Lundi 12 février 2007

1° - Présélection des thèses en vue de l'attribution du prix de thèse :

Compte tenu de l'impossibilité de prendre connaissance de toutes les thèses en concurrence et de leur nombre raisonnable, il a été décidé qu'aucune pré-sélection ne serait faite par le CA. Les 6 membres du jury auront la charge de sélectionner la thèse primée parmi les 10 reçues. Le Ca a procédé à la désignation des rapporteurs. J. Petit accepte de continuer à se charger de l'organisation de ce prix de thèse.

Il a été convenu de revoir les modalités d'organisation du prix pour les éditions suivantes (annonce de l'organisation d'une pré-sélection en cas de candidatures trop nombreuses, éventuel élargissement du jury de 6 à 9 membres).

2° - Financement et organisation du colloque de juin 2007 :

P. Gonod déposera, au nom du CERAP, un dossier auprès des services compétents de l'Université Paris i afin d'obtenir un soutien financier au titre du BQR.

Il a été décidé qu'en l'absence de réponse des éditions Litec quant à la publication des actes de ce colloque (et des suivants), l'AFDA s'adresserait aux éditeurs concurrents en sollicitant la création d'une collection spécifique.

3° - Examen de la préfiguration du site Internet et réflexion sur son contenu (sollicitation de « correspondants locaux »)

L'ordre du jour de l'AG de juin comprendra un appel à volontaires pour désigner des correspondants locaux de l'AFDA. S. Nicinski poursuit l'élaboration du site en collaboration avec l'entreprise responsable.

4° - Colloque 2008 : détermination du thème, de la date et, si possible, des interventions et des modalités de financement

Compte tenu des exigences du calendrier, le colloque devra se tenir à la fin du mois de mai 2008.

Une discussion nourrie s'est engagée sur le thème de ce colloque. Il a été décidé que la réflexion se poursuivrait sur le thème «La constitution administrative de la France». Chacun des membres du CA et particulièrement B. Plessix étant invité à proposer une structure et des sujets précis d'intervention.

Il a été décidé qu'une journée d'étude serait également organisée à l'automne 2008 et qu'elle se tiendrait à Lyon. Aucun thème n'a été retenu pour l'instant mais quelques uns ont été évoqués : l'office du juge administratif, colloque de droit comparé sur un thème précis...

5° - Colloque 2009 :

Le colloque du printemps 2009 se tiendra à Montpellier. Si le thème « La doctrine en droit administratif » n'est pas retenu pour le colloque de Nancy 2008, il pourrait être retenu pour 2009.

6° - Réflexion sur l'organisation d'une journée d'étude avec l'IFSA en fin d'année 2007 sur « Le droit administratif vu par l'administration »

La discussion a permis d'établir un programme assez précis pour ce colloque et de déterminer les orateurs pressentis.

Ebauche (légèrement remaniée du colloque) :

L'administration face au droit administratif

I – Soumission

- l'écriture du DA par l'administration (urbanisme : P. Hocreitere)
- l'effectivité accrue du DA (droit des étrangers : G. Gondoin)
- la progression du DA (éducation nationale : N. Belloubet-Frier)

II – Soustraction

- la littérature grise (le droit fiscal : P. de la Mardière)
- l'instrumentalisation du DA (notamment politique : R. Vandemeeren)
- l'écart entre la théorie et la pratique (l'enseignement supérieur : D. Truchet)
- les limites du DA (prisons : E. Péchillon)

7° - Avancement des projets de coopération internationale (Italie, Espagne)

P. Gonod a exposé l'état d'avancement de ces dossiers et a fait part de son interrogation sur le rôle que l'AFDA pouvait jouer en la matière si elle n'est pas en mesure de contribuer au financement de ces projets.

Le site Internet de l'AFDA devrait faciliter la mise en œuvre de ces projets en permettant de susciter des concours.

8° - Préparation de l'assemblée générale du 14 juin 2007

Il a été décidé de reporter l'élargissement du CA à l'AG de 2008 mais d'annoncer cet élargissement à l'AG de 2007 en mettant en avant les besoins : jeune génération, MCF, province, intérêt pour le droit comparé ou au moins bonne maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères.

9° - Questions diverses

Néant